

Nombre**de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 08

Votants : 11

Absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS**

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 05 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 060-216004473-20240405-DE2024453-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY et GOMES.

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Monsieur COULETEL
Mme LEJEUNE donne pouvoir à M. CATTELOIN
M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUJARDIN
M. DUPUY

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2024453- Compte de Gestion 2023

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 552 498.25 €

Dépenses : 502 741.71 €

Section d'investissement

Recettes : 338 866.61 €

Dépenses : 59 667.14 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 de M. le Percepteur, celui-ci étant en concordance avec le Compte Administratif 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 05 avril 2024

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le